

Matières organiques

Des conseils pour bien fertiliser les sols viticoles

Vendredi 16 octobre 2020 par Marion Bazireau

[Lire plus tard](#) [Commenter](#) [Imprimer](#) [Twitter](#) [Facebook](#) [LinkedIn](#)



La vigne va bientôt entrer en repos et ne sera plus capable de profiter des engrais organo-minéraux. - crédit photo : Creative Commons

Chaque année, les sols viticoles peuvent perdre jusqu'à 1,5 tonne par hectare de matières organiques. L'automne et l'hiver sont des périodes propices pour leur redonner de la fertilité.

Apporter des engrais organo-minéraux juste après les vendanges, quand les feuilles sont encore actives, facilite la reprise du cycle végétatif de la vigne au printemps suivant. « *Il reste une petite fenêtre de tir dans certains vignobles, mais avec la baisse des températures, la vigne va bientôt entrer en repos et ne sera plus capable d'assimiler ces apports. S'ils sont réalisés trop tard, la partie minérale sera lessivée et ne fera que polluer les nappes phréatiques. Mieux vaut attendre mars ou avril pour ce type de produit* » avertit Olivier Demarle, directeur de la R&D chez Frayssinet.

Les vigneronns doivent désormais se concentrer sur la fertilité des sols. « *Jusqu'à 1,5 tonne/ha de matières organiques quittent le sol tous les ans par minéralisation. Il est important de les restituer, notamment par le biais d'amendements organiques* » reprend Olivier Demarle, rappelant qu'un [renouveau](#) est plus coûteux qu'un entretien.

Réaliser un bilan humique

Sur chaque parcelle, un bilan humique prenant en compte les teneurs du sol en argile, calcium, et les conditions météorologiques de l'année permettra d'évaluer la quantité de matières organiques à apporter. « *Il est impossible de donner des conseils généraux tant le millésime a été différent d'un vignoble à un autre, notamment du point de vue de la contrainte hydrique au printemps. Ce bilan peut être réalisé par un laboratoire.* »

Tous les amendements n'auront pas le même effet. Pour maintenir un niveau d'humus correct dans les sols, la Chambre d'agriculture de Gironde recommande l'apport d'amendements organiques d'origine végétale, contenant de la cellulose et de la lignine. Elle déconseille en revanche les produits trop stables, comme la tourbe, qui ne sera pas dégradée par les micro-organismes.

"Trop tôt pour les fientes"

« *Et il est un peu trop tôt pour apporter des matières d'origine animale qui libèrent rapidement les minéraux, comme les fientes. Même chose pour les engrais organiques concentrés, ajoute Olivier Demarle. Il faut attendre que la température des sols passe sous la barre des 12°C pour que les unités azotées restent stockées dans l'humus et soient*

disponibles lorsque l'activité biologique reprend. »

Les vigneronns situés dans les zones vulnérables doivent aussi se rapporter à la Directive Nitrates, et « *ne rien épandre entre le 15 décembre et le 15 janvier* » rappelle le directeur R&D de Frayssinet.

Tags : engrais micro-organisme directive Vendange météo Gironde

A LIRE AUSSI

BAISSE DES IFT

Raisonnement ensemble la fertilisation et la protection de la vigne

SUIVEZ LE GUIDE

Neuf tests ludiques pour évaluer la fertilité des sols viticoles